

Compte rendu WEBINAIRE PRESCRIFORME

Le mardi 6 avril 2021 - En visio

Étaient présents :

- Pour la DRAJES IDF
 - **Fabrice DUGNAT** Référent régional sport santé à la DRAJES
- Pour le CRIFGYM
 - **Pierre BILLARD** Médecin régional du CRIFGYM (et Médecin fédéral de la FFGYM)
 - Malika MESRAR, Présidente du CRIFGYM
 - Céline ALAIN, Référente salariée pour commission Gym Pour Tous
 - Yann PETITPAS, Référent Technique Régional Gym Pour Tous
 - Thomas THIBEDORE, Coordo ETR IDF
 - Claire BARANGE et Ingrid STUTZ, membres Commission Médicale CRIFGym
- Comités départementaux :
 - Comité de Paris (75) : Annick SICLAY
 - Comité de Seine Saint Denis (93) : Fabrice DEMAZEUX
- Invité : Mickaël Deroubaix - Président Comité Régional Hauts de France
- 22 clubs représentés :

Acro Tramp Sevrans
Albonaise Franconville
Alliance Gym Fosses - Marly La Ville
Gymnastique Achèroise
Bois Colombes Gym
CA L'Haÿ les Roses Gymnastique
CG Ermont
Clamart Gym 92
Club de Gymnastique Montmorencéen
Courbevoie GR
CSB Gym Bretigny

En Avant de Paris
GRS Glacière XIII
Gym Club Le Perreux
La Celle Saint-Cloud Gym
Le Pecq
Noisy le grand Gymnastique
Rambouillet Sports GR
SCA 2000 EVRY
Stade Multisports de Montrouge
Union et Avenir de Vincennes
Vga Saint Maur

INTRODUCTION DE MALIKA MESRAR

À la suite de l'élection du Comité Régional, la nouvelle commission médicale régionale a souhaité impulser une nouvelle dynamique au travers 3 axes principaux :

- Sensibiliser les clubs sur les bonnes pratiques (nutrition, gestions des blessures ...)
- Améliorer les services médicaux des clubs formateurs
- Soutenir le développement du projet GymSanté en Île de France

Le présent Webinaire s'inscrit dans le déploiement du projet GymSanté. L'objectif de ce temps d'échanges est d'apporter de l'information aux clubs franciliens sur un outil important de l'univers GymSanté : le dispositif PRESCRI'FORME.

Pierre BILLARD (médecin fédéral et régional) et Fabrice DUGNAT (référent Sport Santé à la DRAJES IDF) nous accompagneront de façon pratique dans l'utilisation de cet outil et dans son articulation avec les programmes GymSanté de la FFGYM.



PRESCRI'FORME : Qu'est-ce que c'est ?

En France, l'article 144 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a introduit la possibilité, pour le médecin traitant, dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'affections de longue durée (ALD), de prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient. Ce "sport sur ordonnance" est piloté dans les régions par les DRAJES et ARS, associant le mouvement sportif et tous les acteurs et institutions impliqués dans cette politique de santé publique.

Le dispositif PRESCRI'FORME est un outil francilien (piloté par la DRAJES et l'ARS) destiné à aider les médecins à prescrire du sport comme thérapie non médicamenteuse. Il permet au médecin de dispenser des prescriptions de manière sécurisée et rassurante. Grâce à cet outil, le médecin s'assure de la qualité du service sportif qu'il prescrit à travers un réseau de centres et d'associations Prescri'Forme qui sont certifiées et vérifiées par les services de l'État.

La notion de réseau est très importante. Comme dans les grandes entreprises, l'appartenance à un réseau est gage de qualité. Aujourd'hui beaucoup de médecins cherchent à orienter les patients vers des structures de qualité. Or, ils ne peuvent consulter tous les sites proposés par les différentes Fédérations. PRESCRI'FORME réalise cette démarche pour le corps médical car 100 % des associations et des structures qui sont inscrites sur Prescri'Forme sont contrôlées par les agents de l'Etat (vérifications des diplômes de l'encadrement).

Comment se rendre sur PRESCRIFORME ?

Concernant PRESCRIFORME, la DRAJES a mis en place une plateforme d'information

- Un numéro de téléphone : 09.75.23.71.60
- Un site internet : www.prescriforme.fr
- Des outils en ligne (ex : bilan santé)

Sur le site internet, 3 espaces se distinguent :

- Espace PUBLIC (pour les patients et les adhérents)
- Espace MÉDECIN
- Espace CLUB

ESPACE PUBLIC

→ Un parcours en 3 étapes est proposé au patient pour le guider dans la mise en œuvre d'une pratique physique adaptée :

1. Un questionnaire de santé pour préparer la consultation médicale
2. Un bilan médical qui sera réalisé par le médecin
3. La pratique physique : un fiche navette permettra de faire le lien entre les éducateurs sportifs certifiés et le médecin/prescripteur

ESPACE MEDECIN

→ Permet au médecin de faire sa prescription et d'indiquer les précautions particulières (dans le respect du secret médical) concernant le patient.

Le médecin peut également suivre l'évolution du patient lorsque l'éducateur renseigne son espace CLUB

Si le médecin a du mal à orienter ses patients de cette manière, il peut orienter ses patients vers des centres PRESCRI'FORME – centres ressources pour les patients « complexes »

→ Après consultation en centre PRESCRI'FORME, le patient sera dirigé vers les associations certifiées

ESPACE CLUB

→ L'éducateur peut renseigner les résultats des tests de la condition physique et envoyer les résultats au médecin et à l'adhérent. L'éducateur peut également trouver des outils permettant de maintenir la motivation du patient dans son parcours

De quelles structures est constitué le réseau PRESCRI'FORME ?

16 centres PRESCRI'FORME en IDF (2 à 3 par département)

→ Permet de réaliser des bilans médicaux

→ Présence médicale

→ Présence d'enseignants en APA

352 associations PRESCRI'FORME

→ Éducateurs certifiés par les services l'État au regard des diplômes de l'encadrement

→ Les associations FFGym sont invitées à entrer dans cette démarche

Les Maisons Sport Santé

→ Ce sont des lieux d'accueil et d'orientation dans lesquels des patients peuvent être guidés vers des associations PRESCRI'FORME

Les formations PRESCRI'FORME

Le réseau PRESCRI'FORME - **structures sport santé en île de France** – organise des formations de manière à améliorer les services proposés par les associations. Ces formations représentent un pilier important du dispositif. En effet, le sport sur ordonnance est une notion assez nouvelle. Pour qu'elle se développe et se popularise, il sera nécessaire de former et de sensibiliser un maximum d'acteurs (techniciens, dirigeants-bénévoles, médecins ...).

Les formations sont généralement organisées par :

- La fédération (**Coach Gym Santé**)
- les CROS, les CDOS et les médecins Jeunesse et Sport
- les centres PRESCRIFORME



Quelle est la différence entre un club Sport Santé et un club PRESCRI'FORME ?

Les labels « Sport Santé » et « PRESCRI'FORME » sont des niveaux de reconnaissance différents.

Le club sport santé (1er niveau de reconnaissance)

Un club sport santé doit, avant toute chose, respecter les recommandations fédérales concernant les programmes fédéraux.

Pour se faire connaître, le club doit s'inscrire sur le site Prescri'Forme en créant son espace. Cette démarche lui confère plus de visibilité. Ses coordonnées et les horaires d'ouverture sont communiqués à tous les médecins. L'encadrement est assuré par des personnes qui ont un diplôme qui donne des prérogatives pour mettre en œuvre du sport santé.

Le club PRESCRI'FORME (2^{ème} niveau de reconnaissance)

À la différence des clubs Sports Santé, le club PRESCRI'FORME dispose d'un encadrement dont les diplômes permettent d'intervenir dans le cadre du sport sur ordonnance.

Dans tous les cas, les diplômes sont vérifiés par les services de l'État.

Toutes les structures associatives peuvent saisir les résultats des tests de condition physique sur le site Prescri'Forme. De cette manière, le médecin pourra suivre la prise en charge de son patient.

Les clubs qui souhaitent augmenter les compétences et connaissances de l'encadrement peuvent envoyer en formation leurs éducateurs notamment via les formations PRESCRI'FORME.

Je suis un club FFGYM – Que dois-je faire pour intégrer le réseau ?

→ Si le club dispose déjà d'une section ayant pour objectif d'améliorer la santé dans le cadre du projet fédéral

→ Pour devenir Club Sport Santé :

- La démarche doit faire une démarche en ligne sur le site www.prescriforme.fr
- Cette démarche lui confère plus de visibilité, permet de disposer d'un site web, de tester les adhérents et de partager les résultats avec les médecins, de bénéficier des conseils des médecins via les prescriptions d'AP, etc

→ Pour devenir un club PRESCRI'FORME :

- La démarche doit faire une démarche en ligne sur le site www.prescriforme.fr
- Les qualifications de l'encadrement seront aussi vérifiées mais doivent permettre d'encadrer du sport sur ordonnance.
- Le club pourra accueillir sur prescriptions médicales des patients en ALD, HTA, Obésité

→ Si le club ne dispose pas encore d'une section Santé, il doit en créer une.

→ Étape 1 : former l'encadrement



La formation Coach Gym Santé

La FFGYM a mis au point une formation qualifiante : [Coach GymSanté](#). Cette formation répond à tous les critères PRESCRIFORME.

Prérequis pour entrer en formation GymSanté :

- BPJEPS ou CQP
- Pour les bénévoles : 1 test d'entrée + PSC1 + 3 ans d'encadrement bénévole

Sur cette thématique, l'Île-de-France est une région qui expérimente la formation « coach Gym Santé » : on peut se former en Île de France.

La première formation Coach Gym Santé s'est terminée en août 2020. C'est donc une formation jeune.

Cette formation représente près de **95 heures** réparties sur 3 séquences de 5 jours consécutifs (dont 15h en FOAD et un module de 25h sur les ALD). Celle-ci peut être prise en charge par notre nouvel OPCO : l'AFDAS.

Cette formation est reconnue par le ministère chargé des sports et le Comité National Olympique Sportif Français (CNOSF). Cette reconnaissance lui permet d'intégrer les réseaux de santé pour accueillir des personnes inscrites dans un parcours Sport sur ordonnance.

Les + de GymSanté :

- La haute qualité du produit : « GymSanté » met à disposition du grand public les compétences du sport de haut niveau et des connaissances médicales au service de la santé. « GymSanté » s'appuie sur un programme de recherche en partenariat avec un institut de formation de kinésithérapeutes (Institut De Gasquet).
- La simplicité : « GymSanté » c'est aussi 2 applications sur les téléphones avec plus de 1 000 exercices :
 - Une application pour guider les entraîneurs à être encore plus précis dans les contenus proposés
 - Une application pour guider les pratiquants (en cours de finalisation)
- La diversité des programmes : « GymSanté » propose des séances pouvant être réalisées à l'intérieur comme à l'extérieur avec des contenus évolutifs et variés : les pratiquants progressent dans un travail ludique et gymnique.

IMPORTANT

→ L'ouverture d'une nouvelle section représente un engagement fort de la part des clubs. Si vous souhaitez être accompagné dans cette démarche, vous pouvez vous rapprocher de Mme Céline ALLAIN - cheffe de projet GymSanté au CRIFGYM.

→ Le Plan Sportif Fédéral (PSF) est une campagne de financement annuelle qui pourra vous aider, en partie, à réaliser ce projet.



Quel est l'intérêt pour le club de s'engager dans PRESCRI'FORME ?

- Poursuite de l'activité en période COVID (uniquement pour les publics prioritaires : sport sur ordonnance, ALD)
- Apporte un faisceau de recrutement nouveau :
 - les médecins et professionnels de santé à proximité du club
 - les CPAM
 - les Mutuelles : cibler les entreprises dont la mutuelle couvre le sport sur ordonnance
- Accès à des outils (bilan santé, questionnaire, suivi des patients etc ...)
- Assistance PRESCRI'FORME : les médecins étant difficilement joignable, l'assistance permet de gérer les difficultés rencontrées par les clubs et les éducateurs
- Échange de bonnes pratiques avec les professionnels de santé ou éducateurs sportifs certifiés quant à la prise en charge de certaines pathologies
- Ouvre les possibilités de subventions par des branches qui n'ont pas l'habitude de financer le monde du sport : ARS, CPAM, Mutuelles, prennent en charge une partie des licences pour certains cas

IMPORTANT

Il est plus facile de fidéliser des adhérents que d'en attirer des nouveaux. Le taux de fidélisation des publics prioritaire est élevé. En période COVID, les adhérents pratiquant du sport sur ordonnance n'ont pas arrêté leur pratique.

→ Malgré les difficultés rencontrées, la période COVID peut être une opportunité de rentrer dans cette démarche.